

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS; SECTEUR PRIVÉ
POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Informations relatives à la loi 25 pour tous nos clients

La présente politique explique comment s'effectuent la collecte, l'utilisation, la communication et la conservation des renseignements personnels afin d'assurer le respect des exigences légales relatives à la protection des renseignements personnels.

Collecte de données auprès des patients

La collecte des informations des patients se font par un dossier physique soit, version papier.

Les renseignements personnels sont généralement recueillis par le Complexe Santé GPF directement auprès des personnes concernées et avec leur consentement. Le Complexe Santé GPF peut recueillir des renseignements personnels à l'insu et sans le consentement de la personne concernée dans des circonstances limitées et autorisées par la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

- Informations générales :
 - Prénom et nom;
 - Date de naissance et âge;
 - Sexe / identité;
 - Main dominante;
 - Allergie;
 - Médecin de famille / consulté;
 - Adresse courriel;
 - Numéro de téléphone ou cellulaire;
 - Numéro d'assurance sociale, seulement si cas de *CNESST / SAAQ* pour les dossiers en physiothérapie;
 - Adresse civique;
 - Professionnels / services couverts par les assurances;
 - Blessure(s) le cas échéant.
- Date d'ouverture du dossier
- Autorisation de communication de renseignements entre professionnels
- Autorisation de photographie pour certains projets, le cas échéant
- Signature

Le Complexe Santé GPF utilise les services de *Global Payment* pour traiter vos transactions ainsi que le service en ligne *QuickBook*.

Global Payment et *QuickBook* collecte, utilise, conserve, divulgue et protège vos renseignements personnels, y compris vos informations de paiements conformément à la version la plus récente de sa politique de confidentialité. Ces renseignements personnels peuvent inclure les données de transaction, des informations relatives à votre identité, ainsi que des renseignements concernant votre activité en ligne. En procédant au paiement, vous consentez à la collecte, à l'utilisation, à la conservation et à la divulgation de vos renseignements personnels par ces derniers.

Vous avez le droit de demander la destruction et la rectification de vos renseignements personnels collectés par selon les modalités de sa politique de confidentialité.

La Clinique utilise les services de *Hexfit* pour héberger les dossiers de ses patients pour les programmes d'entraînement et d'exercices. *Hexfit* conserve, divulgue et protège les renseignements personnels (adresse courriel, prénom, nom) conformément à la version la plus récente de sa politique de confidentialité et conformément aux termes et conditions.

Vous avez le droit en tout temps de demander la rectification et le retrait de vos renseignements personnels conservés par *Hexfit* selon les modalités de sa politique de confidentialité.

Communication de renseignements

Le Complexe Santé GPF ne communique aucun renseignement personnel qu'il détient à un tiers sans le consentement de la personne visée par le renseignement personnel sauf si :

- Il s'agit de coordonnées d'affaires dont la communication est raisonnable dans le cadre de ses activités;
- La transmission du renseignement sans aviser la personne concernée est requise pour que la Clinique se conforme à ses obligations légales;
- La transmission du renseignement sans aviser la personne concernée est requise pour éviter un préjudice sérieux à la personne visée par le renseignement.

Communication à un fournisseur du Complexe Santé GPF.

La Clinique ne peut communiquer de renseignements personnels à un fournisseur de services à moins que le traitement des renseignements personnels ne soit régi par un contrat approprié approuvé par la personne responsable de la protection des renseignements personnels.

Communication à l'extérieur du Québec.

Le Complexe Santé GPF ne communique généralement pas de renseignements personnels à l'extérieur du Québec. Advenant que ce soit le cas, et avant de communiquer des renseignements personnels à l'extérieur du Québec (incluant dans une autre province canadienne), le Complexe Santé GPF doit s'assurer que les renseignements personnels communiqués bénéficieront d'une protection adéquate.

Sécurité des renseignements personnels

Le Complexe Santé GPF prend des mesures de sécurité raisonnables pour protéger les renseignements personnels sous sa responsabilité.

- Accès limité → les membres du personnel ne peuvent accéder qu'aux renseignements personnels dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions;
- Mesures de sécurité physiques → le personnel prend les mesures nécessaires pour protéger les documents physiques qui contiennent des renseignements personnels;
- Mesures de sécurité technologiques → Le Complexe Santé GPF utilise un mot de passe pour accéder aux bases de données contenant les renseignements personnels;
- Mesures de sécurité administratives → Le Complexe Santé GPF met en œuvre les mesures de sécurité suivantes :
 - Le personnel reçoit des formations en matière de sensibilisation aux risques de sécurité de l'information.

Conservation et destruction

Les renseignements personnels informatisés détenus par le Complexe Santé GPF sont conservés au moyen d'une base de données protégée par des mesures de sécurité informatique et organisationnelle raisonnables.

Le Complexe Santé GPF conserve les renseignements personnels qu'elle détient pendant une durée de cinq ans après leur dernière utilisation sauf lorsqu'une durée de conservation différente est prévue par la loi. Après l'expiration de leur délai de conservation, les renseignements personnels sont détruits à moins que des limitations sur le plan informatique ne forcent leur conservation ou à moins qu'ils ne soient transmis à une personne ou à un organisme qui les utilisera sous forme dénominalisée à des fins d'étude, de recherche ou de statistique.

Accès aux renseignements personnels et rectification

Les renseignements personnels recueillis par le Complexe Santé GPF sont accessibles à sa principale place d'affaires. La personne concernée par ces renseignements peut y accéder sur demande en ligne à l'adresse courriel suivante : cassandra@complexesantegpf.com.

Le Complexe Santé GPF répond aux demandes des personnes qui souhaitent accéder aux renseignements personnels que le Complexe Santé GPF détient à leur sujet, en leur donnant accès à ces renseignements, en les rectifiant lorsqu'ils sont inexacts ou incomplets, en assurant leur portabilité le cas échéant, en les détruisant lorsque leur conservation n'est plus nécessaire, ou en les désindexant.

Une personne concernée par un renseignement personnel détenu par le Complexe Santé GPF peut lui demander de :

- Confirmer l'existence du renseignement et d'en transmettre une copie, à elle ou à toute personne qu'elle autorise;
- Rectifier les renseignements inexacts, incomplets, équivoques ou encore ceux qui sont collectés, communiqués ou conservés d'une manière qui n'est pas autorisée par la présente politique ou par une loi;
- Supprimer les renseignements périmés ou non pertinents.

Gouvernance

Responsable de la protection des renseignements personnels, Cassandra Vachon. Elle peut être contacté à l'adresse courriel cassandra@complexesantegpf.com ou à l'adresse postale suivante : 733 Boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, G6G 7X9, porte extérieure #2.

Rôles et responsabilités des membres du personnel

Tous les employés du Complexe Santé GPF sont tenus de respecter la présente politique, ainsi que les lois, règlements et obligations contractuelles applicables lorsqu'ils traitent, utilisent ou communiquent des renseignements personnels détenus par le Complexe Santé GPF.

Plaintes

Toute personne peut porter plainte concernant la protection des renseignements personnels détenus par le Complexe Santé GPF en s'adressant au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse courriel ou à l'adresse postale mentionnée ci-haut de cette politique. Le responsable de la protection des renseignements personnels doit répondre au plaignant dans les 30 jours de la réception d'une plainte.

Procédure de gestion des incidents de confidentialité

Advenant un incident de confidentialité, le Complexe Santé GPF s'engage à :

- Identifier la cause de l'incident;
- Remédier à l'incident;
- Diminuer les risques qu'un préjudice soit causé;
- Éviter que de nouveaux incidents de même nature se produisent.

** Le responsable de la protection des renseignements personnels tient un registre des incidents de confidentialité.*

Questions

Toute question relative à la présente politique devrait être transmise au responsable de la protection des renseignements personnels du Complexe Santé GPF, à l'adresse courriel cassandra@complexesantegpf.com, ou à l'adresse 733 Boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, G6G 7X9, porte extérieure #2.